infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

PAYS-BAS – Seuil de 0,1% pour les semences

Par

Publié le 22/06/2005

Lors du débat sur la coexistence au parlement néerlandais, une motion a été adoptée, le 22 juin 2005, portant à 0,1% le seuil de contamination fortuite par des OGM dans les semences conventionnelles. Cette motion a été initiée par les socialistes, les démocrates chrétiens et le parti de l'Union chrétienne. Le ministre de l'agriculture, Cees Veeman, favorable à ce seuil, a déclaré qu'il le défendrait dans les instances européennes, la position de la Commission européenne situant ce seuil entre 0,3 et 0,5%.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/pays-bas-seuil-de-01-pour-les-semences/